BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE



68^e Session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

DECLARATION DE MADAME SOLANGE RITA AGNEKETOM/BOGORE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR, CHARGE DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Genève, le 03 octobre 2017

VERIFIER AU PRONONCE

- Madame la Présidente de la 68^e Session du Comité Exécutif,
- Monsieur le Haut-commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs,
- Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 68^{ème} session du Comité Exécutif et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation pour le succès de nos délibérations.

L'engagement constant du Haut-Commissaire, Monsieur Filippo Grandi, à la recherche de solutions pour les personnes déplacées, les réfugiés et les apatrides mérite notre gratitude.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Togo au nom du Groupe africain.

- Madame la Présidente,
- Mesdames et Messieurs.

La présente session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, se tient dans un contexte marqué par un déplacement massif de population et de réfugiés en quête de solution. En effet, les statistiques indiquent qu'il y a 65 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. Les conflits, l'insécurité, et les crises multiples qui sont les vecteurs de cette situation nous interpellent sur notre rôle à œuvrer pour la paix, la stabilité et la sécurité internationales.

Dans un esprit de solidarité et de respect de ses engagements internationaux, le Burkina Faso accueille plus de trente-trois mille cinq cent (33.500) réfugiés sur son territoire. La plupart, réside dans des camps, notamment ceux de Mentao et de Goudoubo, dans la Région du Sahel.

Ces réfugiés des camps et hors camps bénéficient de la protection et vivent en parfaite harmonie avec les communautés d'accueil.

Mille trois cent cinquante (1350) enfants réfugiés sont scolarisés dans les écoles des camps qui accueillent également d'autres enfants de la région.

Il faut noter que les communautés d'accueil bénéficient des soins de santé dans les dispensaires destinés au camp de réfugiés et ont également accès à l'eau potable.

Toutefois, cette région fait l'objet d'attaques répétées depuis 2016, mettant à rude épreuves les efforts du gouvernement dans la gestion des réfugiés.

L'attaque perpétrée le 22 septembre 2017 a pour la première fois ciblé le camp de réfugiés de Mentao. Ces nouveaux développements devraient être considérés avec une attention particulière. Ils posent avec acuité la question sécuritaire dans la région d'accueil des réfugiés.

Par ailleurs, ces attaques ont entrainé un déplacement important des populations autochtones. Si le Gouvernement burkinabè fait au mieux pour prendre en charge et assurer la protection de ces populations déplacées internes, il n'en demeure pas moins qu'il fait face à des contraintes d'ordre budgétaire.

A cet effet, et dans l'esprit de la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 pour les réfugiés et les migrants qui met en exergue le principe du partage des responsabilités à l'égard des réfugiés, je voudrais ici lancer un appel à la communauté internationale pour un appui urgent et conséquent au Burkina Faso. Un tel appui lui permettra de mieux sécuriser les camps de réfugiés et assurer leur protection.

- Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso voudrait rassurer la communauté internationale que les populations réfugiées et déplacées internes sont prises en compte dans son processus de développement à travers notamment le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS). Il s'agit pour mon pays d'envisager des solutions durables à la problématique des réfugiés et des personnes déplacées à travers une planification inclusive du développement.

- Mesdames, Messieurs,

S'agissant de l'apatridie, le Burkina Faso a ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et a adopté en juillet 2017 un plan d'action national y relatif couvrant la période 2017-2020.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra à terme, de réduire les cas d'apatridie sur le territoire burkinabè. Il est prévu entre autres des actions de sensibilisation pour une meilleure compréhension du phénomène, et pour l'enregistrement des naissances.

Mesdames, Messieurs

La migration irrégulière s'inscrit dans l'ordre des préoccupations du Burkina Faso. Si tant est telle que les migrants peuvent dans le cas de migration réussie constituer des acteurs pour le développement de leurs pays, les drames vécus sur les routes migratoires nous invitent à considérer ce phénomène dans le cadre d'une coopération régionale et internationale.

La Déclaration de New York, en ouvrant la voie à l'adoption de deux nouveaux traités mondiaux en 2018, à savoir le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, offre le cadre propice à la communauté internationale de traduire leurs engagements en réalité concrète.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant tous les partenaires qui appuient le Burkina Faso dans la gestion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides vivant sur son territoire. Je nourris l'espoir qu'au sortir de la présente session, ils s'engageront à appuyer davantage mon pays dans la gestion de ces phénomènes qui sont sources de violation de la dignité humaine des personnes concernées ainsi que de leurs droits humains fondamentaux en général.

Je vous remercie.